

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS7235

présenté par

Mme Berete, M. Maillard, Mme Guichard, Mme Cristol, Mme Dubré-Chirat, M. Ferracci,
M. Grelier, Mme Hugues, Mme Iborra, Mme Janvier, M. Le Gac, M. Didier Martin,
Mme Le Nabour, Mme Panosyan-Bouvet, Mme Parmentier-Lecocq, Mme Peyron, M. Rousset,
M. Sertin, Mme Thevenot, Mme Vidal et Mme Bergé

ARTICLE 9

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.